

COMPAGNIE DES EXPERTS ARCHTECTES PRES LA COUR D'APPEL DE PARIS
EXERCICE COMPTABLE 2011-2012

RAPPORT FINANCIER

Chers consœurs et confrères,

Voici le rapport financier pour l'exercice 2011/2012, bilan de l'exercice comptable dont je tiens à disposition les écritures pour ceux qui souhaiteraient les consulter.

Je rappelle que le compte courant et le compte épargne de la compagnie sont domiciliés au CIC Pernety à Paris 14^{ème}.

Au chapitre des recettes :

COTISATIONS :

Son montant est de 31.795 euros.

En fin d'exercice 2011/2012, nous sommes 146 membres inscrits.

Au cours de l'année 2012, Casassus, Christophe, Coby, Colard, Grave, Mikol, Monnier, Rousseau, Saczewski, Simonnot, Simounet et Sommet ont démissionné ou n'ont pas été réinscrits suite aux relances qui leur ont été adressées dans les règles.

Après de multiples relances toutes les cotisations dues ont été encaissées, sauf celles de cinq membre qui n'ont pas donné suite aux dernières relances en LRAR du 21 septembre dernier. Ils sont donc considérés comme démissionnaires, selon les statuts de la Compagnie, et mentionnés dans la liste donnée ci-dessus.

Quatre présidents d'honneur qui ne sont plus en activité sont exemptés de cotisation, il s'agit de Jacques Austry, Pierre-Claude Parlebas, Charles Rambert et Jean-Pierre Sevaistre.

Les 142 membres ayant cotisé se répartissent comme suit :

- 18 « membres sans activité » pour un montant de 60 euros chacun.
- 6 « nouveaux membres » pour un montant de 140 euros chacun
- 118 « membres actifs » pour un montant de 250 euros chacun.

Un chèque sans provision est revenu, la situation a été réglée depuis.

Un membre a réglé deux fois sa cotisation, elle lui a été remboursée.

SORTIES ET RECEPTIONS :

Son montant est de 6.410 euros.

Les deux principales activités faisant rentrer de l'argent dans les caisses, sont :

-La sortie annuelle, cette année à Chartres à laquelle nous étions 41 participants. Le montant de la participation était de 60 euros par personne, ce qui a représenté un montant global de 2.460 euros, ramené à 2.400 euros à cause d'une défection remboursée. Cette somme couvre une part des frais de cette sortie annuelle.

-Le cocktail, qui s'est tenu cette année à l'Hôtel de Soubise où nous étions 79 membres de la Compagnie. Etaient invités des magistrats et autres fonctionnaires des tribunaux d'Ile-de-France, ainsi que des avocats qui soutiennent notre Compagnie. Les retombées positives de cette manifestation profitent à l'ensemble de ses membres. La participation demandée était de 50 euros, représentant un gain de 3.950 euros, couvrant une part des frais de cette importante réception.

DIVERS :

Son montant est de 11000 euros. Ils représentent des apports puisés dans le compte épargne pour renflouer le compte courant qui était « à sec », quand les cotisations commencent tout juste de rentrer ou se faire attendre. En contrepartie une somme de 14000 euros a été puisée sur ce compte pour être reversé sur le compte épargne, quand les finances étaient meilleures. Les intérêts tirés de ce compte épargne s'élèvent à la somme de 699,80 euros.

En conclusion, si l'on écarte les flux entre compte courant et compte épargne, les recettes s'élèvent à la somme de **38 215,31 euros**.

Au chapitre des dépenses :

COTISATIONS

Le montant des cotisations dues par la Compagnie s'élève à 14 125,00 euros. La répartition est la suivante :

CNCEJ	6 345,00
CNAE-JJA	6 575,00 (dont cotisation 2010/2011 non réglée)
UCECAP	800,00
CFCECAP	30,00

Les 375 euros restant proviennent du chèque impayé de cotisation (125 euros), situation réglée depuis, et d'une cotisation trop versée remboursée (250 euros).

C'est donc environ 100 euros que nous versons chacun en cotisations diverses à partir de notre cotisation annuelle de 250 euros.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Sa charge représente un montant de 3 998,24 euros, comprenant assurances, envois postaux et photocopies. Le poste « timbres » est aggravé cette année encore par les lettres recommandées de relances pour les cotisations impayées. Dans ce poste sont inclus également les frais d'assurance pour nos réunions, activités et sorties, pour un montant de 936,68 euros payés à AXA. La part importante de ce poste revient au règlement à BSNET la somme de 2.093,00 euros pour la mise en place des espaces de partage internet pour la dématérialisation des dossiers d'expertise.

ACTIVITES

Ce poste est un bon baromètre du dynamisme de notre compagnie, son montant est de 22.227,98 euros.

Le cocktail à l'Hôtel de Soubise représente une dépense de 10929,84 euros, justifiée par le nombre important de participants, membres de la compagnie et invités, magistrats et avocats, en partie amortie par la participation de 50 euros demandée aux 79 membres présents. A nouveau les lieux nous furent gracieusement prêtés. Nous ne sommes pas certains qu'à l'avenir, en d'autres lieux, nous aurons les mêmes conditions. Nous sommes redevable pour une grande part à Nicole Demanche de la qualité de cette manifestation.

Notre sortie à Chartres a été appréciée par les participants. Cette sortie annuelle est devenue rituelle, voire mythique pour ceux qui n'ont pas eu la chance de faire cette sortie à Chartres organisée par Marc Audbert et bien sûr notre magnifique et tonitruant massier, l'irremplaçable Jean-Pierre Blancard de Léry. La dépense engendrée par cette sortie pour un montant de 3.410,50 euros est en partie amortie par la participation demandée de 60 euros.

Les frais liés aux locations de salles et de restaurant lors de rencontres avec les magistrats sont stables, pour un montant de 1614,55 euros.

Cette année il faut ajouter les frais de cocktail pour le colloque organisé conjointement avec les avocats à la maison du Barreau de Paris, pour un montant de 1979,24 euros.

Enfin sont imputées sur ce poste 4293,85 euros, frais liés à notre assemblée générale clôturée comme de coutume par un buffet campagnard. Donc patientez encore un peu et ne partez pas tout de suite.

Il faut noter enfin que toutes les factures de ce poste « activités » ont été réglées.

DIVERS

Frais de banque de 15 euros pour le chèque d'un confrère revenu impayé, mais la situation a été régularisée depuis.

Enfin 14000 euros qui représentent des apports sur le compte épargne quand les finances sont bonnes.

En conclusion, si l'on écarte les flux entre compte courant et compte épargne, les dépenses s'élèvent à la somme de **40 366,22 euros**.

Bilan de l'exercice 2011/2012 :

Le résultat de l'exercice 2011/2012 entre les recettes et les dépenses est débiteur de 2 150,91 euros.

La situation des comptes CIC au 08 novembre 2012 est la suivante :

Compte épargne CIC n°10929 000102370 02: +43 582,85 €

Compte courant CIC n°10929 000102370 01 : +1 059,28 €

Disponibilités sur les comptes CIC au 08 novembre 2012 : **+44 642,13 €**.

Au chapitre des dépenses, il faut noter qu'aujourd'hui la compagnie est à jour de toutes ses cotisations dues pour l'année ou les années précédentes. Elle n'est également en dette avec personne, et toutes les factures de l'année ont été réglées.

Au chapitre des recettes, il faut noter que toutes les cotisations dues ont été encaissées, mais non sans mal. Le gros « point noir » reste, encore et toujours, l'encaissement des cotisations. Les rappels incessants et lettres recommandés sont des dépenses que pourraient s'épargner la Compagnie si tous ses membres voulaient bien se mettre à jour dans les délais prévus, et que ceux qui souhaitent démissionner le fasse savoir par un courrier. Enfin, et c'est mentionné sur l'appel de cotisation, un étalement des paiements est toujours possible. Le trésorier est à l'écoute de ceux qui seraient en difficulté, mais encore faut-il le lui faire savoir.

Pour cette année, sur une somme de 250 euros représentant la cotisation d'un membre actif, 100 euros sont affectés aux cotisations, 15 euros sont consacrés à la gestion, et 135 euros sont utilisés pour les activités (cocktail, sortie annuelle, AG, site internet...).

En conclusion, l'exercice 2011/2012 est sans écarts notables par rapport aux années précédentes. Compte tenu de cette saine situation, et ce depuis de nombreuses années, la

compagnie des experts peut voir sereinement l'avenir... mais prenons garde, notre argent « dort » entre les mains des banquiers.

Deux bonnes nouvelles pour finir...

La première, jusqu'à présent la CEACAP réglait au CNAE-JJA, compagnie nationale des architectes experts, la cotisation pour tous ses membres. A présent, ce sera chaque membre qui individuellement adhérera, de son plein gré, à la CNAE-JJA, ce qui permettra d'alléger notre poste « cotisation ».

Je propose de ramener la cotisation individuelle des nouveaux membres et des membres actifs au montant de 2009, avant que notre compagnie n'adhère à la CNAE-JJA, et d'abaisser de 10 euros la cotisation individuelle des membres sans activité, soit :

-50 euros pour les « membres sans activité »

-110 euros pour les « nouveaux membres »

-220 euros pour les « membres actifs »

La seconde, je vous annonce que je vais quitter, de mon plein gré, le poste de trésorier que j'assume depuis cinq ans maintenant. Même si les candidatures ne se bousculent pas, mais une seule suffit pourvu qu'elle émane d'un être vaillant, diplomate, énergique et tenace pour récolter les cotisations, je ne doute que nous trouvions facilement mon successeur dans cette compagnie d'architectes, même si ces derniers ont plutôt une réputation de conteurs que de comptables.

Merci pour votre attention, je me tiens à votre disposition pour répondre à vos questions si vous en avez.

Le trésorier de la CEACAP
Vincent du Chazaud
Paris le 14 novembre 2012.